

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

MISE EN LIGNE LE 26-12-2023

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 23.201

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 décembre 2023

Le 15 décembre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Nadine DAVID représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
M. Philippe CUSSAC représenté par M. Patrick MARENGO
M. Jean-Luc CHAPOULIE représenté par Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Didier SIMONNET
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Gilbert THULEAU
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Céline DROUILLARD
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Marie-Pierre QUENTIN
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 33

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

OBIET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA)- GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES (GIEP) SUR L'AVENUE DU MARÉCHAL LECLERC ET DU SQUARE DES JUIFS VICTIMES DU NAZISME À ROYAN

RAPPORTEUR : M. LOUX

VOTE : UNANIMITÉ

Dans le cadre de l'opération de requalification de l'avenue du Maréchal Leclerc et du Square des Juifs Victimes du Nazisme entre l'Avenue de la Grande Conche et le boulevard Frédéric Garnier, la commune entreprend des travaux de déconnexion des eaux pluviales. L'objectif étant de favoriser l'infiltration des eaux de pluie grâce à l'utilisation de matériaux drainant, la création de noues et d'espaces verts creux.

La commune a la possibilité d'obtenir auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) un financement d'une partie du projet permettant la désimperméabilisation d'une surface étanche de l'avenue du Maréchal Leclerc et du Square des Juifs Victimes du Nazisme à Royan.

Ces travaux permettront d'améliorer progressivement la gestion des eaux pluviales du bassin versant centre confronté à des risques d'inondation dans le secteur Grande Conche, Nid d'aigle, Gantier et Oasis. Ces travaux d'aménagement permettront un retour direct des eaux de pluie au milieu naturel.

La superficie des travaux de requalification est d'environ 5 250 m², le montant des travaux est estimé à 650 000 € HT.

La surface prise en compte pour les travaux de désimperméabilisation est d'environ 4 725 m². Ces travaux consistent à reprendre dans l'intégralité la couche d'assise de la chaussée et des trottoirs afin de créer un réservoir enterré intégré à la chaussée elle-même (chaussée à structure réservoir ou CSR). De plus, des noues de largeur variable sont prévues dans le square, ainsi que des espaces verts creux au pied des arbres existants et des plantations futures.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne serait susceptible d'aider la commune à hauteur de 50% des aménagements de désimperméabilisation. Les travaux de désimperméabilisation (4 725 m²) comprennent les terrassements, les structures réservoirs sous chaussée, les trottoirs et voie verte, les enrobés drainant, les noues et les espaces verts creux et sont estimés à 590 000 € HT.

Dans le cadre du schéma directeur intercommunal de la gestion des eaux pluviales de la CARA et de travaux intégrant la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP), la CARA serait susceptible d'apporter une aide financière à la Commune de Royan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de solliciter, au titre des travaux de désimperméabilisation, une subvention de 50% auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique dans le cadre des travaux de désimperméabilisation,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les conventions ainsi que tout autre document se rapportant au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,



Dominique BERGEROT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 décembre 2023